

Annexe 2 au CR du CME du 28/03/2015

1/ Réfection des marquages au Sol



Photo 1 : réfection marquage au sol au carrefour Chef lieu Bellecombe et Les Monts, Réfection également de la ligne STOP. A noter le passage piéton qui va de l'ancien four du Chef Lieu et arrive au niveau du mur. (A voir s'il est nécessaire de le garder ?)



Photo 2 : Réfection marquage du passage piéton au niveau de chez Mr BOUVIER Aimé



Photo 3 : Réfection du marquage du passage piéton au de la maison JL Garcette. A noter le manque de passage piéton pour traverser vers la Halte en continuité de celui-ci.



Photo 4 : Réfection du marquage du passage piéton au niveau de la Halte. Deux autres passages piétons situés plus loin sont également à repeindre.



Photo 5 : Réfection du marquage du passage piéton entre Le chemin de la Forge et la D61. A noter les difficultés de cheminement pour accéder vers l'école, soit par des véhicules garés le long de chez madeleine, soit par manque de place sur la gauche du fait d'une part de la végétation et d'autre part par un manque de place entre clôture et bande blanche chaussée.



Photo 6 : Réfection des marquages au sol des deux passages piétons. Les enfants signalent que la partie piétonne entre ce carrefour et l'école est souvent « squattée » par des véhicules stationnés.



Photo 7 : A ce carrefour, il existe deux passages piétons nécessitant d'être remis en peinture (celui de gauche n'est pas pris sur la photo. Toutefois, il faut se poser la question si ces deux passages piétons doivent cohabiter. Le cheminement qui avait été déterminé par la commune était en utilisant le passage non représenté sur cette photo... Si celui représenté sur la photo doit rester, il doit être prolongé jusqu'au chemin qui monte de l'école.

2/ Aménagements à créer



Photo 8 : Entre la maison de Chez Mr MARI et l'ex mairie, il faudrait prévoir à minima une ligne blanche (repérée par des pointillées rouge sur la photo) permettant aux piétons de circuler plus en sécurité. Deuxième solution, implanter un système de plots ou barrières pour mieux délimiter la chaussée. Troisième solution, réaliser une passerelle en encorbellement au dessus du mur pour pouvoir déplacer la rambarde et créer un réel chemin piéton.



Photo 9 : dans la continuité de la photo précédente, continuer le traçage au sol et création d'un passage piéton (Cf. photo 3)



Photo 10 : réaliser un nouveau marquage permettant d'avoir suffisamment de place entre la clôture et la chaussée



Photo 11 : Lorsque les enfants sortent de l'école, ils n'empruntent pas le « passage » entre le mur du préau et le parking car pas assez large, en conséquence ils empruntent la chaussée. Risque de heurt des enfants pas les véhicules qui

démarrent des deux coté de la chaussée. Le CME propose de mettre une vraie barrière a environ 1.50m du mur pour laisser le libre passage et pouvoir se croiser et décaler les places de parking.

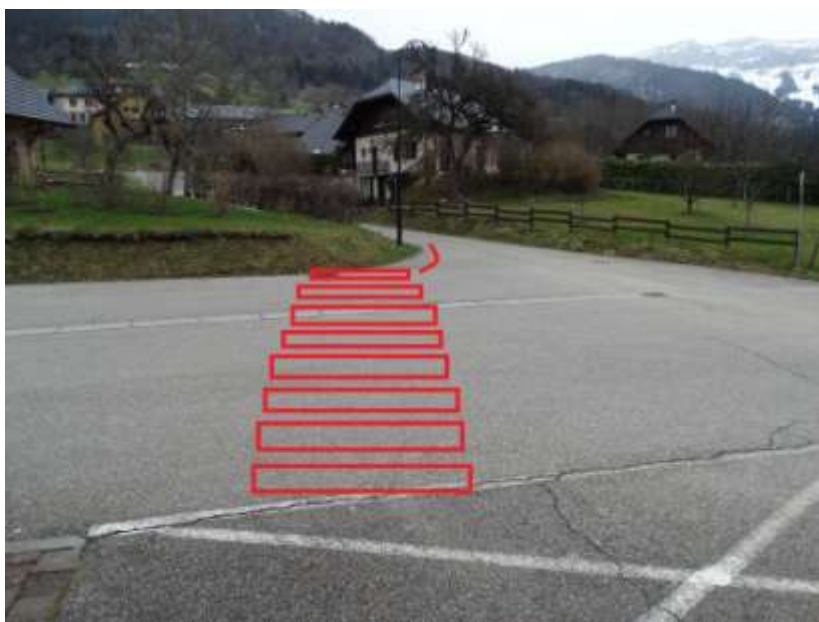


Photo 12 : Dans la continuité de la précédente photo, réaliser un passage piéton devant l'école



Photo 13 : Créer un traçage au sol, afin de délimiter une zone piéton et chaussée dans la montée de l'école



Photo 14 : Les enfants indiquent qu'ils n'ont pas la visibilité vers le haut du carrefour, effectivement, ils doivent être à environ 1/3 du passage piéton pour voir arriver les véhicules, ils se plaignent également de la vitesse excessive.
Proposition 1 : déplacer les containers de poubelle vers le bas ; proposition 2 : enterrer les poubelles comme dans les grandes villes ; proposition 3 : déplacer les containers vers un autre site.

3/ Autre sujet abordés



Photo 15 : a quoi sert ce passage piéton ?, d'un coté un muret, de l'autre un champ

Vitesse : Les enfants constatent une vitesse excessive, notamment au niveau de l'école sur la D61,
proposition : mettre des ralentisseurs, mettre des panneaux de vitesse 30 Km/h, déplacer les

panneaux d'entrée du village pour prendre en compte de nouvelles constructions... réaliser une zone 30 sur l'ensemble du chef lieu.

Arrêts de bus : les espaces réservés pour attendre les bus sont trop étroits, marquage de l'arrêt de bus au niveau de la mairie, pour ce même arrêt de bus, ou est le marquage pour le sens inverse, s'arrête au milieu de la route... prévoir des passages piétons au niveau des arrêts de bus.

Déformations des pavés autour de la plaque à l'entrée de l'école (gel ?)

